

SNUipp Val d'Oise

Infos



Bulletin n°132 septembre 2009

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Notre société
dans 20 ans,
c'est lui



**DONNONS
à l'éCOLE
LES
MOYENS
DE SES
AMBITIONS !**



Rentrée sous haute tension !

Les gesticulations médiatiques de notre Ministre sur le coût de la rentrée ou sur la fermeture des écoles pour cause de pandémie grippale (voir à ce sujet les communiqués de la FSU et du SNUipp qui demandent que soient conciliés exigences de bon fonctionnement du service public, mesures de santé publique et protection des élèves et personnels) ne peuvent faire oublier la triste réalité de cette rentrée. Les décisions ministérielles sur la carte scolaire et leurs déclinaisons sur notre département annoncent une dégradation des conditions de fonctionnement des écoles :

- Pour la première fois depuis 2005, le taux d'encadrement P/E (nombre d'enseignants devant 100 élèves) est en recul dans notre département. Cela constitue une tendance alarmante et s'accompagne d'une saignée des moyens de l'aide spécialisée (moins 43 postes sur 293...). Les écoles du Val d'Oise fonctionneront globalement avec des effectifs plus importants et avec des moyens d'accompagnement réduits...

Pour la première fois depuis plusieurs années, le recours aux listes complémentaires pour « ajuster le nombre d'enseignants en fonction des besoins » est quasiment impossible. En effet compte tenu de l'évolution du recrutement des PE à partir de 2010, la liste complémentaire de cette année ne comporte que 12 inscrits pour les 4 départements l'Académie de Versailles. Pour rappel le Val d'Oise seul en a recruté 88 l'année dernière pour faire face aux situations les plus urgentes !

Elles sont aussi porteuses de régressions des droits des personnels.

Pour la première fois depuis plusieurs années des demandes de disponibilités n'ont pas été accordées, les possibilités d'exercer à temps partiels sont réduites et les évolutions annoncées pour la rentrée 2010 sont encore plus régressives....

Le SNUipp est intervenu à tous les niveaux et à plusieurs reprises sur l'ensemble de ces dossiers qui seront de nouveau au centre de nos interventions lors du CTPD et de la CAPD du 28 août.

Cergy, le 26 août 2009

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental du SNUipp

Sommaire

Edito	p 1
Actus	p 2-3
Bulletin d'adhésion	p 4

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Dispensé de timbrage

Déposé le vendredi 28 août 2009

Bonne rentrée !

C'est décidé : je me syndique !

(voir page4)

Toutes les infos sont sur
<http://95.snuipp.fr>



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Jardins d'éveil

Parmi les axes de la politique familiale du gouvernement (création de 100 000 places en crèche, volonté de développer les modes de garde, hausse du taux d'encadrement chez les assistantes maternelles (de 3 à 4 enfants), augmentation de 25 à 50 % du financement des crèches d'entreprise,...) l'expérimentation annoncée, d'ici 2012, de 8000 places dans des « jardins d'éveil » a suscité de nombreuses réactions. La secrétaire d'Etat à la famille s'est défendue de vouloir faire concurrence à l'école maternelle et s'est dit attachée à la scolarisation à 3 ans. Pourtant les inquiétudes restent vives, liées aux attaques récurrentes du précédent ministre de l'Education concernant l'école maternelle et à la diminution drastique du nombre de places disponibles pour les moins de trois ans dans les écoles. Les 8000 places en jardin d'éveil (sur 3 ans) ne compenseront pas, et de très loin, les 14 000 places fermées à chaque rentrée en classes maternelles. Au delà des aspects éducatifs et du rôle que joue l'école dans le développement de l'enfant aux niveaux cognitif et social, le principe de gratuité du service public d'éducation est mis à mal.

Maternelle

« Oh ! A la maternelle, on apprend ! » Qui aurait cru qu'il soit nécessaire de le rappeler au ministre de l'Education en personne ? Ce fut pourtant le scénario de l'an dernier avec la remise en cause de la professionnalité des enseignants de l'école maternelle et de l'importance du rôle de la scolarisation des jeunes enfants... Des signatures de la carte pétition du SNUipp aux journées de grèves et de manifestations, les mobilisations ont obligé le ministre à certains reculs, écrivant notamment au SNUipp : « *L'école maternelle est une vraie école, sur le fondement d'une pédagogie et de modalités d'organisation spécifiques prenant en compte les besoins des jeunes enfants.* » La scolarisation avant trois ans a été fortement attaquée, ne permettant plus de vrais débats sur la question. « *La scolarisation des tous petits pose deux types de questions. D'abord, est-elle utile à l'enfant et permet-elle d'améliorer les résultats scolaires? Je n'ai pas d'avis définitif sur le sujet car les multiples controverses n'ont pas permis de trancher le débat* » disait Xavier Darcos l'an dernier. Pourtant la note de la DEP de 1998 et les travaux de l'IREDU établissent le lien entre cette scolarisation et la réussite du parcours scolaire. Les résultats des recherches



L'expérimentation coûtera 25 millions d'euros d'ici 2012, le financement d'une place en jardin d'éveil (8000 euros max la place) sera assuré en partie par la CAF (3200 euros environ) et le porteur de projet (collectivité territoriale par exemple, pour 2900 euros environ) mais les familles contribueront en fonction de leurs revenus.

La mobilisation a obligé les ministères concernés à distinguer cette nouvelle structure de l'école maternelle, sur le plan pédagogique comme au niveau des locaux et des personnels dans le guide méthodologique élaboré par la CNAF et le ministère de la famille. La mobilisation a également amené le ministre Xavier Darcos à annoncer le maintien de la scolarisation des enfants de 2 ans... pour autant la réalité dans les écoles risque d'en être loin. La mobilisation en faveur de l'école maternelle doit se poursuivre pour qu'elle joue tout son rôle dans le développement des enfants et la réussite des élèves, et que tous les parents le souhaitant puissent scolariser leurs enfants dès deux ans dans les meilleures conditions qui soient.

d'Agnès Florin révèlent également les aspects très positifs de la scolarisation des deux ans. Même au plan financier la Cour des Comptes souligne que « *le coût est moindre si l'enfant est accueilli en maternelle plutôt qu'en établissement d'accueil* ». Quant aux familles, elles sont très favorables à l'école maternelle (cf. sondage CSA/SNUipp août 2007 et 08).

Pour les élèves, continuons d'exiger des conditions d'accueil adaptées, un encadrement de qualité, la possibilité d'aménager le temps scolaire et, dès que nécessaire, une aide spécialisée effectuée par les membres du RASED. Pour les enseignants, dans le cadre de la reconnaissance de la spécificité de cette école, il faut une formation initiale et continue développée. C'est le sens d'un additif au référentiel de compétences des enseignants, élaboré en fin d'année dernière par le ministère et l'AGEEM. La mise en place d'IEN maternelle pourrait être un levier pour améliorer les formations, mais pour l'heure le flou demeure...

Il nous appartient d'agir et d'apporter des propositions fortes, pour éclairer le débat et défendre cet indispensable maillon de notre système éducatif, pris comme modèle par de très nombreux pays à travers le monde.

Budget : scandaleux !

"En 2008, les IA et les recteurs sont allés au delà des suppressions d'emplois programmées pour 2009" a reconnu le secrétaire d'état chargé de la fonction publique devant la commission des finances du Sénat le 17 juin dernier.

En effet, alors qu'une suppression de 23000 équivalents temps plein (ETP) était programmée en 2008, ce sont en réalité 28300 ETP qui ont été supprimés en 2008.

Au niveau du 1er degré, la dotation prévue était de + 750 postes. La lecture du rapport annuel de performances 2008 pour l'enseignement scolaire nous apprend qu'en réalité ce sont 1 232 emplois qui n'ont pas été utilisés.

Fournitures

Gratuité des fournitures scolaires : vers une remise en cause ?

La question des fournitures scolaires est une vraie préoccupation pour les familles. Le ministère a rendu publique, depuis deux ans, une liste type pour chaque niveau d'enseignement. Cette liste a été établie sans aucune concertation et comporte des articles qui ne sont pas utilisés dans toutes les classes. Jusqu'ici les circulaires du ministère mentionnaient que l'achat de ces fournitures par les familles restait facultatif (circulaire n°2008-093 du 10/07/08).

Le SNUipp déplore l'absence de cette mention dans la circulaire du 23 février 2009 et s'interroge sur le sens de cette disparition. Certes le gouvernement affirme rechercher, avec un engagement des entreprises de distribution, une maîtrise du pouvoir d'achat des familles. Mais ne s'agit-il pas d'encourager de manière déguisée un transfert de dépenses assurées par les municipalités vers les familles en imposant l'achat de fournitures ?

Le principe de gratuité constitue un fondement de l'école publique. Un état des lieux des financements de l'école doit être mené, afin qu'elle bénéficie de crédits suffisants pour assurer à tous les élèves de bonnes conditions d'étude.

Formation

Le dialogue social restera-t-il un vain mot ?

Le gouvernement vient de publier au Journal Officiel le décret fixant les modalités de la réforme de la Formation des enseignants des écoles.

Le SNUipp, qui a voté contre ce décret lors de sa publication au CTPM, dénonce cette publication précipitée alors que la remise des rapports de la commission Marois Fillâtre vient de démontrer qu'une concertation approfondie et sans a priori était nécessaire sur de nombreux points de la réforme de la formation des enseignants.

Cette décision prise en urgence pendant la période des congés, alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient demandé le rapport de leur publication, anticipe sur des points importants de la réforme, comme la place du concours et l'avenir des IUFM. Les annonces ministérielles sur la volonté d'un véritable dialogue social resteront-elles un vain mot ?

Le SNUipp exige l'ouverture de réelles concertations avec tous les acteurs de la formation des enseignants ; ce qui nécessite la suspension de la publication des décrets fixant les modalités de recrutement et d'inscription au concours.



Absentéisme

En juillet, la presse avait publié des éléments d'un rapport sur l'absentéisme des enseignants des écoles prétendant notamment que le taux d'absentéisme des professeurs des écoles était deux fois plus élevé que celui observé dans le secteur privé.

Le SNUipp avait vivement dénoncé le « caractère fantaisiste et contradictoire avec plusieurs études du ministère » de ce rapport et interpellé le ministre de l'Education Nationale pour lui demander de rétablir les faits.

Nous venons de recevoir une réponse de Luc Chatel qui confirme notre argumentation et précise que « la comparaison avec le privé est totalement dépourvue de pertinence ».

Monsieur le Secrétaire général,

La presse a fait état, la semaine dernière, d'un rapport qui aurait été commandé par l'administration faisant apparaître qu'avec 45% des professeurs des écoles qui ont posé au moins un congé maladie en 2007-2008 et une durée moyenne de congé de onze jours, contre neuf dans les entreprises, le taux d'absentéisme des enseignants des écoles primaires serait le double de celui observé dans le secteur privé.

Je me suis exprimé publiquement, et à plusieurs reprises, pour dénoncer cette comparaison totalement dépourvue de pertinence.

En effet les enseignants du premier degré sont, par rapport à la moyenne des salariés du secteur privé, plus jeunes avec un taux de féminisation plus important. La conséquence logique de cette situation est que le nombre de congés de maternité est plus important. En outre, les professeurs des écoles sont plus exposés aux maladies que les salariés du privé en raison du nombre de maladies bénignes, telles que les gripes ou les gastro-entérites, dont les enfants sont souvent porteurs.

La simple correction du taux d'absentéisme des enseignants du premier degré par ces deux éléments objectifs fait apparaître qu'il n'existe pas, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, d'abus. Tous l'ont compris et au demeurant la polémique, comme vous avez pu le constater, s'est éteinte très rapidement, ce dont je me réjouis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée

H1N1 : prévention

Le 17 août dernier, Luc Châtel a présenté le plan de prévention de la grippe A (H1N1) à mettre en œuvre dans les écoles dès la rentrée. Une circulaire précisant les modalités est attendue. Elle fait suite à un courrier du SNUipp adressé au ministre mais laisse encore des questions en suspens.

Le SNUipp Val d'Oise s'est adressé à l'IA pour que cette question soit intégrée dans les instances paritaires du 28 août et du 4 septembre. Sans alerter inutilement, le SNUipp demande que les enseignants et les parents bénéficient d'une information complète et transparente afin d'assurer une meilleure protection des élèves et des personnels. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) devrait être également convoqué pour examiner la situation des personnels au regard des risques qu'ils encourent (ex : femmes enceintes, pathologies.).

Dossier spécial sur

<http://www.snuipp.fr/spip.php?article6523>



Intermarché tombe le masque

Des salarié(e)s invité(e)s pour la venue de Luc Chatel. Faut-il voir dans cette éventuelle supercherie une action zélée de militants UMP ou une initiative malheureuse du magasin ?



Solidarité

« Un cahier, un crayon » pour les enfants du Burkina Faso.

Le jour de la rentrée, avoir un cahier à ouvrir et un crayon pour écrire dedans, relève du luxe inaccessible à des millions d'enfants à travers le monde.

C'est pourquoi, depuis 2001, Solidarité Laïque, ONG de solidarité internationale dont le SNUipp est membre, organise l'opération « Un cahier, un crayon pour... ». Ces dernières années, des centaines de tonnes de fournitures scolaires ont été distribuées dans les écoles publiques d'Haïti, d'Afghanistan, de Madagascar ou du Niger...

Il s'agit en effet, de septembre à novembre, de collecter du matériel scolaire neuf, de le conditionner et de le déposer à la délégation MAIF la plus proche de votre école. Le matériel est ensuite centralisé et acheminé vers le pays destinataire, cette année, le **Burkina Faso**. Sur place, il sera distribué par les partenaires de Solidarité Laïque et notamment les militants du SNEAB, syndicat des enseignants burkinabés.

Cette opération comprend aussi un volet pédagogique. En effet, un dossier très complet est proposé aux collègues qui souhaitent faire de cette rentrée solidaire, un projet d'éducation à la solidarité.

Tous les éléments pour participer:

www.uncahier-uncrayon.org

Doter plusieurs milliers d'enfants en fournitures scolaires à l'occasion de leur rentrée, c'est pour nous une façon très concrète de faire avancer le droit à l'éducation pour tous.



Handicap

Modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés.

La liste des stages de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est parue dans la circulaire au BO du 23 juillet.

Ces stages s'adressent à tous les collègues, qu'ils soient spécialisés ou non. Les candidatures doivent être transmises par le responsable académique de la formation des enseignants avant le 30 septembre.

Nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie d'adresser une circulaire d'information aux collègues du département dans les plus brefs délais.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter un(e) délégué(e) du personnel du SNUipp
Tél. : 01 30 32 21 88
snu95@snuipp.fr

BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

S
N
U
i
p
p
 (FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
0
9
/
2
0
1
0

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
 Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.
 Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2009/2010

échelle	prof. écoles		hors classe
	insit.		
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75•
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ **Pour toute situation particulière, contacter la section**

Le montant de ma cotisation est : _____
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise _____
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : _____ (10 max d'octobre à juillet)
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
 adresse
 Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement _____ Code guichet _____
 N° de compte _____ Clé _____
 Date _____ Signature _____

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
 405.975

ORGANISME CREANCIER
 SNUipp Val d'Oise
 26 rue Francis Combe
 95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....

Je me syndique dès maintenant pour l'année scolaire 2009-2010
 Possibilité de paiement en 10 mensualités
 66% déductible des impôts



FSU